

laquelle je songeais. Il a déclaré qu'il ne pensait pas pouvoir l'appuyer. Je ne le lui avais pas demandé mais cela m'aurait fait plaisir.

J'ai rédigé la motion, où tout au moins indiqué ce qu'elle devrait être en termes généraux. Monsieur l'Orateur a demandé à la Chambre si elle l'accepterait, ce qu'elle fit. Ensuite, avant que j'aie eu le temps de dire comme c'est l'usage que je proposais une motion avec l'appui de l'un de mes collègues, quel qu'il fût, monsieur l'Orateur a déclaré que je proposais cette motion, avec l'appui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui apparemment a incliné la tête quand il s'est agi de mentionner qui appuyait cette motion. Votre Honneur a accepté ce signe tout naturellement. Cependant, comme je m'en inquiétais, le ministre m'ayant averti qu'il ne pourrait appuyer ma motion en raison de responsabilités d'ordre international—ce que je comprends très bien—j'ai su qu'il y avait eu du nouveau à cet égard. Entre le moment où je l'ai vu et celui où la Chambre s'est réunie, dix minutes plus tard, il a fait savoir à Votre Honneur par un signe de tête qu'il appuyait ma motion. Cela m'a inquiété car je craignais qu'il ne fût embarrassé d'avoir été mis dans l'obligation de le faire, puisqu'il m'avait informé que, vu la position qu'il occupait, il lui serait difficile de le faire. J'ai donc pris la parole immédiatement et ai souligné que je proposais la motion, avec l'appui du député de Vegreville (M. Mazankowski).

Quand les bleus sont sortis cet après-midi-là, et dès que j'eus remarqué que l'on n'avait fait aucune allusion à ce que j'avais dit à ce sujet, j'ai corrigé les bleus au crayon. Je souligne le fait que je ne les ai pas revus depuis, mais il est certain que Votre Honneur les a vus. Il y a donc eu un oubli car ma motion n'est pas parue au hansomard. Le temps passe, et on n'a rien fait pour éclaircir une situation qui aurait pu être expliquée très clairement et très succinctement, comme l'a fait Votre Honneur ce matin au cours de notre entretien.

Je reste très ferme dans ma position en disant que, depuis mes années à la Chambre, j'ai pu connaître les opinions de bien des orateurs. En 1957, lorsque je suis devenu premier ministre, je me suis efforcé d'avoir à la Chambre un orateur qui fût entièrement dissocié de toute appartenance politique. J'ai donc proposé au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de m'autoriser à le nommer, sachant que sa candidature serait acceptée, mais il en a alors décidé autrement.

En ce qui vous concerne, monsieur, je n'hésite nullement à répéter ce que j'ai dit à deux reprises en dehors de cette enceinte et publiquement il y a deux ou trois mois, à savoir que Votre Honneur s'était acquitté de ses fonctions d'Orateur d'une manière si honorable que j'espérais que Votre Honneur pourrait être nommé à titre permanent. Telle était mon attitude et elle est resté inchangée.

Étant donné que personne ne m'a dit pourquoi ma motion n'était pas parue dans le hansomard—je tiens à préciser que j'en ai donné le libellé exact dans les bleus—j'en ai conclu que quelque chose s'était produit qui n'était pas exactement conforme avec la tradition parlementaire telle que je la conçois. Je

### Privilège—M. Diefenbaker

prétends avoir toujours raison et parfois tort mais ne jamais être du côté de l'erreur. Puisque rien n'a été dit et que personne n'a répondu à cette motion présentée en termes très clairs dans les bleus, je me suis demandé ce qui s'était passé.

J'ai posé la question vendredi alors que je parlais de quelque chose qui me tient à cœur, à savoir la dégradation du Parlement. Ce n'est plus l'institution que j'ai connue par le passé, avec ses hauts et ses bas. Mais, monsieur, des questions restent sans réponse pendant des mois, tout simplement parce que les ministres se rendent compte qu'en y répondant ils mettraient le gouvernement dans une fâcheuse posture. Je n'ai pas l'intention de reparler des deux ou trois questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*. C'est alors, monsieur l'Orateur, que j'ai soulevé cette question.

● (1510)

Si, au cours de ces neuf jours, j'avais reçu la réponse très complète que vous m'avez communiquée ce matin, il n'aurait pas été question de cette affaire. Si quelqu'un interprète mes propos comme une forme d'injustice à votre endroit, je ne puis qu'affirmer que je n'ai jamais envisagé une telle éventualité ou une telle possibilité.

J'aime cette institution que l'on appelle Parlement, et quand jour après jour je le vois bafoué et ridiculisé, je commence à m'inquiéter. Vous avez pu vous en rendre compte au cours des derniers jours. Je n'étais pas présent lorsque le premier ministre (M. Trudeau) aurait fait cette déclaration, mais samedi soir, alors que j'étais chez moi, car à mon âge on rentre avant 1 h 30 du matin, j'ai entendu annoncer à la radio qu'il avait déclaré que la Chambre serait dissoute. Eh bien, de deux choses, l'une: ou il était sérieux, ou il se moquait de la population canadienne. Monsieur, j'ai fait allusion au Parlement; personne ne se sent plus seul que l'unique ex-premier ministre du Canada encore vivant, mais d'après la réaction que cela suscite chez les Canadiens, je commence à penser que j'aurai de la compagnie.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** J'affirme sans aucune hésitation que je n'ai rien dit pour vous attaquer personnellement. C'est là ma position. Je ne pouvais en prendre une autre, n'ayant reçu aucune réponse pendant sept, huit ou neuf jours après avoir signalé qu'il n'était pas question de ma motion. Je l'ai présentée ici de ma place. On m'a entendu et on le savait. Elle n'a pas été inscrite au hansomard. Pourquoi, ce n'est pas à moi de le dire. Toute intervention de ce genre à la Chambre des communes doit être consignée au hansomard.

Je saisis bien l'aspect inhabituel de ce qui s'est passé. Une motion avait été appuyée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et j'ai eu la malencontreuse idée d'éviter de l'embarrasser; c'est pourquoi j'ai annoncé tout de suite que c'était moi qui l'avait proposée et qu'elle était appuyée par mon ami, le député de Vegreville. Quiconque prétend que j'ai tenu des propos dérogatoires à votre endroit fausse tout simplement les faits.